



Date limite pose Congés payés perdus

Par Bienvenue1

En reconversion pro, J'ai fait une alternance 1.5ans à la fin il me rester 19j de cp non pris en entretien d'embauche fixer lendemain de la fin de contrat (pas de soldes de tous comptes acquis)on me stipule que je pourrais les prendre + tard je n'est pas signer de documents de report mais bien inscrit sur mon premier mois

Nouveau contrat cdi du 1/05/2023 a aujourd'hui je suis toujours dans la société j'ai eu un accident de travail du 26/10 au 27/12/24 suivi de 6mois de poste aménager en travail administratif restrictions Medecin du travail avec des séances de kine ?

Une note interne par mail est envoyer pour notice informations cp sans signature mais n'ayant jamais travailler dans un grand groupe j'ai survoler

En relecture de celle récente il stipule une obligation de prendre 2 a 3 semaine dont 2 à la suite du 1/06 au 30/10 or en 2023 je n'est eu aucun congés sur cette période est ce un critère supplémentaire dans ma cause ?

De ce fait mon compteur a était actualiser avec la période en cours mais la suppression des 19j acquis au 1er contrat ? Je peut mener une action pour les récupérer ?

Merci à tous pour votre aide précieuse

Bonne journée

Par kang74

Bonjour

D'après ce que vous dites , vous êtes revenu travailler à partir du 28/12/2023 .

Par de là, il n'y a aucune raison de ne pas avoir posé les congés que vous avez acquis sur la période de reference précédente telle la note de service vous y inciter avant le 30 Juin 2024.

Donc les congés acquis entre jusqu'au 30 Juin 2023 (votre histoire n'est pas très claire) sont effectivement perdus à partir du 30 Juin 2024, les congé acquis à partir du 30 Juin 2024 sont à poser entre Mai 2024 et Juin 2025 .